

PIERRE RIBEAUD

Député de la 5^{ème} circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 28 octobre 2016 – n°43

■ BAISSÉ SIGNIFICATIVE DU CHÔMAGE EN SEPTEMBRE 2016

Au mois de septembre, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, a diminué de 66 300 par rapport au mois d'août, soit une baisse de 1,9 %.

Il s'agit du 3^{ème} trimestre consécutif de baisse, ce qui ne s'était pas observé depuis début 2008.

Cette tendance favorable correspond à la bonne orientation générale des indicateurs économiques et notamment les embauches, en particulier celles en CDI qui ont progressé de 2,4 % au cours des trois derniers mois. Cela se traduit simultanément par une baisse des inscriptions à Pôle emploi et une forte hausse du nombre de sorties pour reprise d'emploi au cours des derniers mois.

Au total, depuis le début de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a diminué de 90 000. Malgré des variations mensuelles parfois fortes, ce sont donc 10 000 personnes qui sortent chaque mois, en moyenne, de la catégorie A.

Deux évolutions de fond soulignent par ailleurs le caractère structurel de cette amélioration :

- la baisse mensuelle a concerné toutes les classes d'âge. L'amélioration de la situation des jeunes, en particulier, se poursuit et se traduit par une diminution de plus de 35 000 du nombre d'inscrits en catégorie A sur un an (-7 %)

- le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée inscrits en catégories A, B ou C poursuit également sa baisse engagée au printemps dernier.

Le plan 500 000 formations supplémentaires continue à être efficace. Les entrées en formation restent dynamiques au mois de septembre (+73 500).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie D reste toutefois stable (-500) en raison de l'augmentation parallèle du nombre de sorties de formation. La baisse globale du nombre d'inscrits à Pôle emploi au mois de septembre est donc essentiellement liée à l'amélioration du retour à l'emploi.

Ces résultats encourageants s'inscrivent dans la durée, et d'autres actions en faveur de l'emploi et de la lutte contre le chômage doivent être engagées dans les prochains mois, notamment :

- Les mesures budgétaires, prévues dans le cadre du projet de loi de finances actuellement débattu au Parlement.

- Les trois priorités du budget de l'emploi (développement de l'emploi dans les TPE/PME, insertion des jeunes, accès à la formation professionnelle) qui doivent permettre aux demandeurs d'emploi de saisir plus rapidement encore de nouvelles opportunités professionnelles et aux entreprises de bénéficier de salariés plus qualifiés, en adéquation avec leurs besoins.

■ **LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2017 EN TROIS OBJECTIFS MAJEURS**

Nous avons adopté la première partie du projet de loi de finances pour 2017 mardi 25 octobre.

La première partie autorise la perception des impôts, évalue les recettes, fixe les plafonds des dépenses et arrête les données générales de l'équilibre budgétaire.

Ce projet de loi de finances s'articule autour de trois objectifs :

- un impôt plus juste et moins lourd
- une fiscalité plus simple
- moins de déficits

Depuis 2012, la fiscalité du capital a été alignée sur celle du travail. La fraude et l'optimisation fiscale ont été combattues ce qui a permis de financer des baisses d'impôts.

L'impôt des ménages modestes et des classes moyennes a ainsi été allégé de 5 milliards d'euros depuis 2014. Le système fiscal est davantage progressif et participe à réduire les inégalités.

Le budget 2017 approfondit cette tendance. Il prévoit une baisse d'impôt de 20% pour 5 millions de foyers situés dans les classes moyennes, soit un gain moyen de 200 euros par an.

UNE CSG MIEUX ADAPTÉE AUX PETITES RETRAITES

À l'initiative des députés socialistes, les petites retraites verront en outre leur taux de Contribution Sociale Généralisée (CSG) réduit :

En effet, les différentes réformes fiscales, entreprises depuis 10 ans, ont conduit à modifier le Revenu Fiscal de Référence (RFR) de certains ménages sans que pour autant leur revenu réel n'ait augmenté.

Or le RFR sert à définir l'éligibilité des ménages à un certain nombre d'exonérations et taux réduit pour différentes taxes (dont la CSG). Ainsi, pour pouvoir bénéficier du taux nul ou du taux réduit de CSG, il faut que son RFR soit inférieur à un seuil donné.

Or Les seuils sont restés constants mais le RFR a augmenté du fait des différentes réformes fiscales, si bien que près de 1 million de retraités dont les revenus n'ont pourtant pas bougé ont « franchi » le seuil et perdu le bénéfice du taux nul ou du taux réduit de CSG. Ces retri-

tés ont eu à payer entre 30 et 50€ de plus par mois de CSG, alors même que leur pension dépassait rarement les 1200 / 1350 € par mois.

C'est pourquoi la proposition du groupe socialiste à l'Assemblée a été votée dans le projet de loi de finances :

Un amendement prévoit une augmentation du seuil de 5% pour le taux à zéro. Concrètement, les retraités dont la pension est inférieure à 1255 € par mois pourraient ainsi bénéficier du taux à 0 de CSG (gain moyen pour eux = 45 € par mois). Ils sont environ 500 000 concernés.

En ce qui concerne le déficit, l'État, les collectivités locales, la sécurité sociale ont réalisé 46 milliards d'euros d'économies. Grâce à cette politique, le déficit de la France repassera l'année prochaine sous la barre des 3% et la sécurité sociale sera à l'équilibre pour la première fois depuis 2002.

Ce budget prévoit également un renforcement des services publics : les moyens de l'éducation seront à nouveau confortés (+ 3 milliards d'euros) ce qui permettra d'atteindre les 60 000 créations de postes de professeurs et la revalorisation de leur traitement. De même, les agents de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense, dans le contexte de la menace terroriste, verront eux aussi leurs moyens et leur salaire augmenter (+2 milliards d'euros).

L'effort de compétitivité décidé en 2012 est poursuivi pour relancer l'emploi. Le pacte de responsabilité amplifié en 2017 avec un renforcement du CICE dont le taux passera de 6% à 7% ainsi qu'une baisse de l'impôt sur les sociétés pour les PME. Au total, les charges qui pèsent sur les entreprises auront baissé de 40 milliards d'euros entre 2012 et 2017.

Cette loi de finances prévoit également le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu :

- Un système plus simple : l'impôt sera directement prélevé sur le salaire.
- Un système plus juste : chacun paiera les impôts qui correspondent à sa situation réelle. Le décalage d'un an qui existe entre la perception du revenu et le paiement de l'impôt n'existera plus

■ LES NOUVELLES MESURES DE SIMPLIFICATION SE METTENT EN PLACE

Le choc de simplification se poursuit. Désormais constitué de 415 mesures à destination des entreprises, il doit permettre à ces dernières de gagner plus de 5 milliards d'euros par an (DSN, Marché public simplifié, ...).

Les 48 dernières mesures pour les entreprises ont été présentées lundi dernier. Elles visent notamment à développer l'innovation entrepreneuriale, l'aménagement et la construction, les énergies renouvelables, l'allègement des obligations fiscales et la création d'entreprise.

- Développer l'innovation entrepreneuriale : une Jeune entreprise innovante (JEI) pourra désormais bénéficier d'exonérations sociales sous condition de simple déclaration sur l'honneur aux organismes sociaux ;

- Développer l'aménagement et la construction : les règles de conception des entreprises logistiques seront assouplies pour renforcer l'attractivité de la France pour le secteur ;
- Développer les énergies renouvelables : le permis de construire pour les éoliennes terrestres sera directement intégré à l'autorisation environnementale ;
- Renforcer l'allégement des obligations fiscales, soutenir la création d'entreprise, l'embauche et la formation : les contrats d'apprentissage seront totalement dématérialisés ; le bulletin de paie électronique sera aussi généralisé ;

■ **PLAN DE SOUTIEN À LA POLICE ET LA GENDARMERIE : 250 MILLIONS POUR DES BESOINS CONCRETS**

À l'issue d'une rencontre entre le Président de la République et les organisations représentatives de la police nationale et de la gendarmerie, le Ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve a annoncé un plan pour répondre aux inquiétudes de la police et de la gendarmerie.

Ce plan représente une enveloppe globale de 250 millions d'euros pour répondre aux besoins concrets (nouveaux équipements tels que casques balistiques, gilets pare-balles porte-plaques et fusils d'assaut...).

Il va aussi permettre trois avancées majeures

- 1/ Un nouvel examen des conditions d'évolution de la légitime défense.
- 2/ Un alignement des peines pour outrage à agent sur celles pour outrage à magistrat.
- 3/ Un renforcement des mesures pour protéger l'anonymat des policiers.

Toutes ces mesures seront présentées devant le Parlement à la fin du mois de novembre.

■ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNACA - JEUDI 20 OCTOBRE À SAINT-ÉGRÈVE**



Jeudi dernier j'ai participé à l'assemblée générale de la Fnaca de Saint-Égrève aux côtés du Président Emmanuel Grabit, du Secrétaire départemental de la Fnaca Daniel Wojkowiak, de la secrétaire de la section locale Claude Guiral, du trésorier Gilbert Boujet et en présence des maires et adjoints des communes voisines et de nombreux adhérents.

Le rapport d'activité fait apparaître un nombre stable d'adhérents : 311 937 au national, dont 41 218 veuves, 33 677 au niveau régional dont 4 856 veuves, 10 618 au plan départemental dont 1 531 veuves et pour le canton de Saint-Égrève, 230 membres dont 28 veuves.



Il a été rappelé que durant l'année écoulée, de nouveaux lieux de mémoire ont été inaugurés : sur les 522 communes que compte l'Isère, on dénombre 358 lieux de mémoire des guerres d'Afrique du Nord sous forme de plaques, stèles, rues, places, ou jardins du souvenir.

Le rapport financier présenté par le trésorier Gilbert Boujet a montré la bonne gestion de la FNACA de Saint-Égrève. Le dernier mot est allé à Daniel Wojkowiak qui a donné toutes les informations utiles sur les droits des anciens combattants

d'Afrique du Nord. L'élection présidentielle approchant, il a indiqué que la FNACA prévoit d'interroger les candidats sur leurs intentions vis à vis des revendications de la fédération.

■ PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA RADICALISATION – VENDREDI 21 OCTOBRE À GRENOBLE



À l'initiative du Préfet de l'Isère, une rencontre avec l'ensemble des parlementaires de l'Isère à laquelle j'ai participé s'est déroulée vendredi dernier pour évoquer le contexte actuel en matière de sécurité. Cette rencontre fut notamment l'occasion d'une présentation du dispositif de lutte contre la radicalisation.

Qu'est-ce que la radicalisation ? La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et au terrorisme.

Le processus de radicalisation est parfois difficilement décelable, mais il se traduit souvent par une rupture rapide du comportement et un changement dans les habitudes de la personne.

Comment repérer la radicalisation ? Les comportements suivants peuvent être les signes qu'un processus de radicalisation est en marche. Plus ils sont nombreux, plus ils doivent alerter la famille et l'entourage :

- Rupture avec la famille, les anciens amis, éloignement de ses proches
- Rupture avec l'école, déscolarisation soudaine
- Nouveaux comportements dans les domaines suivants : alimentaire / vestimentaire / linguistique / financier
- Changements de comportements identitaires : propos asociaux / rejet de l'autorité / rejet de la vie en collectivité
- Repli sur soi
- Fréquentation de sites internet et des réseaux sociaux à caractère radical ou extrémiste
- Pratique de discours antisémites, complotistes...

Qui touche-t-elle ? Le phénomène de radicalisation concerne le plus souvent des adolescents et de jeunes adultes en situation d'isolement et/ou de rupture. Il peut également toucher des personnes parfaitement insérées mais vulnérables.

Quelles sont les actions de prévention ? Si la situation est jugée préoccupante, la personne signalée et sa famille bénéficieront d'un accompagnement adapté à leur situation. L'objectif est de prendre en charge l'individu radicalisé pour éviter qu'un drame se produise, sans oublier d'aider ses proches. Si la personne est mineure, des mesures existent pour empêcher son départ en Syrie ou en Irak. Les écoutants du numéro vert orientent sur les démarches à suivre. Si vous pressentez un départ imminent, rendez-vous au poste de police le plus proche ou à la gendarmerie.

Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

N° Vert : 0 800 005 696 (service & appel gratuits)

Site internet : www.stop-djihadisme.gouv.fr

■ INAUGURATION DU PREMIER SENTIER SONORE DE RADIO FOND DE FRANCE – SAMEDI 22 OCTOBRE À LA FERRIÈRE



À l'invitation de l'équipe de Radio Fond de France, je me suis rendu à l'inauguration du sentier sonore de La Ferrière.

Les bénévoles de cette radio associative ont travaillé de longs mois pour créer ce parcours qui se compose de totems munis d'un flash code. En téléchargeant l'application « Radio Fond de France » sur son smartphone, chaque promeneur peut, en scannant les flash code, avoir accès aux histoires de cette belle vallée du Haut-Bréda, racontées par les gens du pays : historiens, commerçants, bûcherons, écoliers, bergers ou encore maires des villages environnants...

Tous les thèmes qui font l'identité de la vallée sont abordés : l'agriculture de montagne, l'extraction du minerai de fer et sa transformation, l'utilisation de la force de l'eau et les premières productions d'énergie hydroélectrique, les pionniers des excursions en montagne, la création de la station de ski des Sept Laux. Une belle promenade à travers l'espace et à travers le temps.

Je suis heureux d'avoir pu contribuer financièrement à la réalisation de ce premier sentier du genre par le biais de mon enveloppe parlementaire.

■ INAUGURATION DU SALON GOÛTS ET SAVEURS - SAMEDI 22 OCTOBRE À CROLLES

La huitième édition du Salon "goûts et saveurs" s'est tenue le week-end dernier à Crolles.

À l'invitation de l'association Les Copains d'Abord, qui organisait l'événement, je suis venu découvrir des produits du terroir français proposés par la quarantaine d'exposants présents. Charcuteries, fromages, vins, spécialités pâtisseries, miels de pays, etc., toute la richesse gastronomique de l'hexagone était représentée.

L'entrée était gratuite, mais il était possible de donner 2€ reversés à l'association Nez Rouge, ces clowns qui égayent le séjour des enfants malades à l'hôpital. Une belle initiative qui a fait consensus auprès des visiteurs.



PIERRE RIBEAUD
Permanence
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98
Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

ASSEMBLÉE
NATIONALE

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : pierre.ribeaud@orange.fr